

APPROFONDISSEMENT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (NIVEAU 2)

PROGRAMME DETAILLE

Attention : ce programme est destiné à un public ayant des connaissances juridiques générales importantes, et qui a déjà abordé, dans ses activités professionnelles des problématiques juridiques environnementales. Il est destiné à des publics ayant des connaissances plus approfondies y compris à des juristes n'ayant pas de connaissances en droit de l'environnement. Il repose sur ce pré-requis.

Il permet d'aborder les principaux livres du Code de l'environnement et d'en traiter de façon détaillée certains points.

Ce programme ambitionne de donner aux stagiaires des réflexes dans l'utilisation de certains des outils du droit de l'environnement. Du fait du nombre d'heures limitées, il ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il est constitué essentiellement de cas pratiques (mises en situations réelles) permettant aux stagiaires de s'approprier les principaux réflexes à avoir à propos du Code de l'environnement.

Un autre programme de niveau I (intitulé « Initiation au droit de l'environnement ») est disponible pour des publics manquant de connaissances générales en droit et en particulier en droit de l'environnement.

1^{re} journée

9h30-10h00 Présentation de la formation – tour de table

10h00-13h00 Présentation des principes juridiques qui gouvernent l'environnement

- Exemples de questions traitées : Qu'est-ce que la Charte de l'environnement ? Quelle valeur juridique a-t-elle ? Qu'est-ce que le principe de prévention ? De précaution ? Pollueur-payeur ? De multiples exemples de jurisprudence seront apportés

14h00-17h00 Présentation du Code de l'environnement et de sa structure

- Exemples de questions traitées : Comment le Code est-il structuré ? Pourquoi ? Que signifie le process de codification ? Comment s'assurer de sa mise à jour ?

2^e journée

9h00-09h15 Réveil pédagogique – tour de table

09h30-13h00 Examen du livre I du Code de l'environnement

- Exemples de questions traitées : Qu'est-ce qu'une étude d'impact ? Dans quels types de situations est-elle obligatoire ? Quelle est la réforme en cours ? Comment s'organise l'enquête publique ? Par qui est-elle menée ? Quelles sont les principales dispositions sur la responsabilité environnementale issue de la loi du 1^{er} août 2008 ?

14h00-17h00 Examen du livre II du Code de l'environnement

- Exemples de questions traitées : Quelles sont les principales dispositions issues de la loi sur l'eau, la LEMA et la DCE ? Quelles relations entre le Code de l'environnement et le droit civil en matière de propriétés sur les eaux ? Quelles sont les évolutions les plus récentes du droit de l'environnement concernant les émissions de GES ? Qu'est-ce que le SCEQE ? Comment est-il organisé ?

3^e journée

9h00-9h15 Réveil pédagogique – tour de table

9h15-13h00 Examen des livres III et IV du Code de l'environnement

- Exemples de questions traitées : quels sont les principaux instruments de protection des espaces naturels et des espèces ? Quelles sont les différentes sortes de contraintes que ces instruments mettent en place ? Qu'es-ce qu'un parc national par rapport à un parc naturel

régional ? Quelles sont les caractéristiques d'un arrêté de protection de biotope ? Comment Natura 2000 a-t-il été mis en place ? Quelle est la valeur juridique d'un DOCOB par rapport à celle d'un contrat Natura 2000 ?

14h00-17h00 Examen du livre V du Code de l'environnement

- Qu'est-ce qu'une ICPE autorisée, enregistrée et déclarée ? Quels pouvoirs du préfet ? Comment fonctionnent-elles ? Qu'est-ce que le PPRT ? Qu'est-ce que les MTD ? Quel impact de la directive IPPC ? Quelle législation applicable aux déchets ? Quelles sont les caractéristiques de la directive-cadre sur les déchets ? Qu'est-ce que la REP et quelles conséquences convient-il d'en tirer sur les responsabilités juridiques applicables aux déchets ?

NB : il est précisé que si les cinq livres les plus importants du Code de l'environnement sont abordés, le programme est susceptible de varier en fonction de :

1. la perception du formateur des attentes des stagiaires ;
2. de l'actualité juridique et de l'apparition de nouveaux outils juridiques.